

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 23 octobre 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 107 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHIAN - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Dominique DELOURS - Eric DIARD - Nouriat DJAMBAE - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Andrée GROS - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Hélène MARCHETTI - Janine MARY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - André MOLINO - Virginie MONNET-CORTI - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Maxime TOMMASINI - Anne DAURES représentée par Claude PICCIRILLO - Christophe DE PIETRO représenté par Josette VENTRE - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES représentée par Michèle EMERY - Jean-Claude GAUDIN représenté par Laure-Agnès CARADEC - Martine GOELZER représentée par Nathalie SUCCAMIELE - Annie GRIGORIAN représentée par Régine GOURDIN - Albert GUIGUI représenté par Albert LAPEYRE - Paule JOUVE représentée par Hélène ABERT - Nathalie LAINE représentée par André GLINKA-HECQUET - Laurence LUCCIONI représentée par Isabelle SAVON - Bernard MARTY représenté par Florence MASSE - Christophe MASSE représenté par Marc LOPEZ - Richard MIRON représenté par Monique CORDIER - Claudette MOMPRIVE représentée par EMMANUELLE SINOPOLI - Jean MONTAGNAC représenté par Daniel HERMANN - Grégory PANAGOUDIS représenté par Guy PONTOUS - Dominique TIAN représenté par Sabine BERNASCONI - Martine VASSAL représentée par Roland MOUREN - Patrick VILORIA représenté par Véronique PRADEL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BENEDETTI - Patrick BORE - Laurent COMAS - Emilie DOURNAYAN - Yann FARINA - Bruno GILLES - Laurent LAVIE - Bernard MARANDAT - Roland POVINELLI - Stéphane RAVIER - Karim ZERIBI.

Signé le 23 Octobre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 26 Octobre 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

POR 003-1416/15/CC

**■ Approbation d'une convention de partenariat et de financement avec l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée (EPAEM) pour la réalisation d'un quai dans le cadre des travaux d'aménagement de la digue du J4
DIPOR 15/13825/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole est compétente, depuis le 1er janvier 2001, pour la gestion des ports de plaisance conformément aux dispositions de l'article L 5215-20 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Marseille Provence Métropole gère à ce titre 24 ports de plaisance répartis sur une façade littorale allant de Sausset-les-Pins à La Ciotat et représentant près de 8 600 anneaux.

Les darses du J4 font partie intégrante du port de plaisance du Vieux-Port de Marseille.

Dans le cadre des équipements publics de la ZAC Cité de la Méditerranée, l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée a réalisé, entre 2011 et 2013, le creusement des darses du J4 et la construction de quais autour des bâtiments du Mucem et de la Villa Méditerranée. Lors de travaux de terrassement réalisés en janvier 2013, un éboulement partiel de la digue du J4, a conduit l'EPAEM à différer les travaux d'aménagement de la digue et assurer une stabilisation provisoire de la digue par la mise en place d'un talus en enrochement.

L'EPAEM doit effectuer des travaux lourds de confortement de la digue du J4.

La Communauté Urbaine souhaite parallèlement réaliser un quai dédié à l'accostage de navettes maritimes et bateaux patrimoniaux.

Pour répondre à cette demande, l'EPAEM a notifié un marché de maîtrise d'œuvre pour assurer la consolidation et l'aménagement définitif de la digue, et proposé d'étudier une variante consistant à intégrer à l'opération la réalisation du quai bas envisagé par la Communauté Urbaine.

Cette variante a été retenue par l'EPAEM et MPM. Elle implique un surcoût de 500 000 euros HT dont la Communauté Urbaine assure la prise en charge financière. Dans ce cadre et dans l'optique d'une optimisation des moyens, l'EPAEM propose d'intégrer à son marché de maîtrise d'œuvre, les travaux souhaités par MPM, par le biais d'une convention de partenariat et de financement à hauteur de 500 000 euros HT.

Ce partenariat présente l'intérêt d'assurer la finalisation des aménagements des darses et de réduire la durée d'immobilisation de la darse ouest.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

**Signé le 23 Octobre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 26 Octobre 2015**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- La nécessité de finaliser les aménagements de la darse ouest du J4 et d'en augmenter la capacité d'accueil ;
- La volonté de raccourcir le délai d'immobilisation des darses;
- L'intérêt d'optimiser les moyens et de garantir la mise en place d'un dispositif compatible avec les travaux de confortement.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention de partenariat et de financement ci-annexée conclue avec l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée (EPAEM).

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout autre document nécessaire à sa bonne exécution.

Article 3 :

Les crédits nécessaires au règlement de la dépense correspondante sont inscrits au budget général de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole Opération Vieux-Port 2012-00013 » Aménagement du Vieux-Port de Marseille : 500 000 euros HT - Sous-politique B 210 - nature 2313

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Ports – Espace maritime

Claude PICCIRILLO

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Ports et espace maritime

Guy PONTOUS

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

**Signé le 23 Octobre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 26 Octobre 2015**

Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
POR 003-1416/15/CC

Signé le 23 Octobre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 26 Octobre 2015